

COMMENT BIEN GÉRER UNE OPÉRATION AVEC LE CCAG DE TRAVAUX ET LA NORME NFP03-001 ?

C0208

ENJEUX

Les missions d'un conducteur d'opérations recouvrent une charge de travail et des responsabilités extrêmement variées selon la nature et la taille de celles-ci. Son métier est de "faire faire" et de contrôler le respect des contrats. Pour mener efficacement cette mission de la préparation du chantier jusqu'à la réception de l'ouvrage, ils doivent maîtriser les dispositions du nouveau CCAG de travaux et de la norme NFP03-001 qui fixent le cadre de travail pour les marchés publics et privés de travaux.

PUBLIC

Directeur ou responsable développement, technique, gestion patrimoniale. Monteur, chargé ou conducteur d'opération en construction neuve, réhabilitation, acquisition amélioration.

OBJECTIFS

- › repérer les dispositions applicables en matière de marchés de travaux publics et privés
- › identifier les points récents du nouveau CCAG travaux
- › identifier les spécificités en matière de suivi technique et financier du chantier
- › appliquer les procédures de réception
- › piloter et suivre efficacement les opérations.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Exposés pratiques à partir de la présentation de cas et d'exemples concrets.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

ANIMATION

Gwennaëlle MOLINIER, Consultante-formatrice en maîtrise d'ouvrage, Bertrand PRIOULT, Consultant en maîtrise d'ouvrage.

DATES CLASSE VIRTUELLE

6 et 7 mars 2025
30 et 31 octobre 2025

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

- **Rappel pratique sur le cadre réglementaire des marchés de travaux et les procédures applicables**
 - › la définition des CCAG, le champ d'application
 - › cerner les intervenants
 - › les contrôles de l'ANCOLS
 - › les pièces constitutives du marché et le mode de dévolution
 - › la consultation : les différents modes de passation, la publicité et la sélection des candidats
 - › le contrôle des marchés
- **Le suivi technique du chantier avec le nouveau CCAG de travaux et la nouvelle norme NFP03-001**
 - › vérifier le respect des textes réglementaires d'avant travaux
 - › l'étape-clef de la préparation
 - › la préparation du planning détaillé tous corps d'état
 - › définir les plans d'implantation : selon quels critères ?
 - › les ordres de service
 - › la réunion de chantier
 - › les constats et les attachements
 - › les intempéries et la modification des délais
 - › le chantier vert, la gestion des déchets
- **Le suivi financier et administratif du chantier**
 - › les avances ; les sûretés
 - › comment traiter les situations de travaux et acomptes ?
 - › le paiement en cas de sous-traitance ou de groupements
 - › les pénalités, primes et intérêts moratoires
 - › comment gérer les travaux supplémentaires ?
 - › le compte prorata et les dépenses communes
- **La réception et la fin de chantier**
 - › cerner les procédures de réception
 - › gérer les réserves de la réception et les désordres post réception
 - › la retenue de garantie et la caution bancaire
 - › les effets de la réception
 - › les documents de fin de chantier : les DOE, DIUO, le DMT
 - › le solde financier : le décompte final, le DGD
 - › comment régler les litiges ?
 - › le contentieux : le mémoire en réclamation.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

PRIX NET : 1610 EUROS - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Anne de POULPIQUET - 06 61 15 23 39. anne.de-poulpiquet@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr